

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme D'Agostini Mme Herman, Mme Lemée, Mme Marienne, Mme Tolmont, M. Briffaut, M. Choplin M. De Thieulloy, M. Labre, M. Guitton, M. Rosak.

Absents excusés : Mme Yvon, M. Poulain (pouvoir à Mr Pollefoort)

Secrétaire de séance : M. De Thieulloy

Procès-verbal du 8 mars

Le PV du 8 février est approuvé à l'unanimité.

1 – FISCALITE - VOTE DES TAUX 2021 - DE1_12042021

L'année 2021 se caractérise par la mise en œuvre de deux réformes en fiscalité directe locale :

- la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ;
- et la réforme des impositions de production (diminution de moitié de la valeur locative des établissements industriels).

Afin de compenser les pertes induites par ces réformes, des compensations communales correspondantes seront notifiées sur l'état de notification des bases prévisionnelles 2021 (état 1259).

A ce titre, la notification des bases prévisionnelles cette année est modifiée en profondeur, et le vote des taux 2021 est fortement impacté par ses réformes :

- la commune ne votera pas de taux de TH, mais pourra augmenter ses autres taux d'imposition ;
- le taux de référence de taxe de foncier bâti (TFB) en 2021 ne sera pas le taux voté en 2020 : la commune votera un taux de foncier bâti (TFB) à partir d'un taux de référence égal au taux communal voté en 2020 (5.10%), majoré du taux TFB voté par le département en 2020 (20.72%) ;
- la commune bénéficiera de nouveaux mécanismes de compensations.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer une augmentation de 1% pour l'année 2021 et arrête les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.07 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.60 %.
- CFE : 9.21%

2 – SALLE MULTIFONCTIONS : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE. DE2_12042021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux pour la construction de la salle multifonction (chaufferie et extérieurs), qui s'élève à la somme de 1 460 000,00 € HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 mars 2021 à 12h00 sur la plateforme Aws.

64 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les 17 lots de ce marché.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par le cabinet Carré d'Aire, économiste, chargé des missions de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par l'économiste Carré d'Aire, le Maire propose au Conseil municipal, de retenir les offres des entreprises suivantes :

	CORPS D' ETAT	ESTIMATION € HT	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DE L'OFFRE DE BASE	ECART AVEC L'ESTIMATION EN %
01	TERRASSEMENTS GENERAUX - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	222 000,00 €	CHAPRON SAS	200 387,30 €	-9,74%
02	GROS-ŒUVRE - DÉMOLITIONS - INSTALLATION DE CHANTIER	364 913,69 €	SAGIR	345 000,00 €	-5,46%
03	CHARPENTE BOIS	23 462,85 €	GLOT	18 741,03 €	-20,12%
04	COUVERTURE ZINC	14 407,80 €	DESLAURIERS	13 900,00 €	-3,52%
05	ETANCHEITE	59 086,40 €	LCB	63 730,00 €	7,86%
06	REVETEMENTS DE FACADE - BARDAGE - ITE	102 380,00 €	LUCAS	115 000,00 €	12,33%
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - PORTES ACIER - OCCULTATIONS	78 183,10 €	DABIN	76 252,00 €	-2,47%
08	PLÂTRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS	61 733,22 €	QUALIPROFIL - MAILHES POTTIER	69 000,00 €	11,77%
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	63 225,41 €	GOHIER	61 276,01 €	-3,08%
10	CARRELAGE - FAIENCE	13 797,27 €	CARRELAGES MONCEAUX DROUET	16 500,00 €	19,59%
11	PARQUETS	4 259,88 €	UNIVERS PARQUETS	3 781,43 €	-11,23%
12	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURE	36 026,42 €	BOULFRAY	32 000,00 €	-11,18%
13	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	265 500,00 €	TUNZINI	265 000,00 €	-0,19%
14	ELECTRICITE -COURANTS FORTS ET FAIBLES	87 000,00 €	SYGMATEL	89 000,00 €	2,30%
15	INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	20 000,00 €	JCM SOLAR	30 860,74 €	54,30%
16	CHAMBRES FROIDES	9 023,96 €	CF CUISINES	11 221,00 €	24,35%
17	EQUIPEMENTS SCENIQUES	35 000,00 €	SPACE SYSTEME INTERNATIONAL	33 891,00 €	-3,17%

TOTAL HT ESTIMATION :

1 460 000,00 € HT

TOTAL HT OFFRES MIEUX DISANTES :

1 445 540,51 € HT

Ecarts en % : -0,99%
Ecarts en € : -14 459,49 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

- Accepte le marché des travaux de construction de la salle multifonctions ;
- Décide d'attribuer les lots du marché aux entreprises les mieux disantes citées ci-dessus pour un montant de : 1 1 07 616.21 € pour la salle, 137 537 € pour la chaufferie et 200 387.30 € pour les extérieurs soit un total de 1 445 540.51 € HT (offres de base) ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- Autorise le maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

3 - DEVIS DE3_12042021

Isolation de l'école : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis pour isoler la partie ancienne de l'école. Il attend une seconde offre pour pouvoir les présenter en conseil municipal.

Fleurissement

Suite à la journée participative, Madame Tolmont présente un devis fleurissement pour aménager autour du transformateur dans le lotissement du Vicariat qui s'élève à 584 € HT.

Le conseil municipal propose de solliciter un autre devis.

Assistance à Maitrise d'Ouvrage – salle multifonctions : DE3_12042021

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 septembre dernier, le conseil municipal décidait de retenir la proposition de L.C.Développement pour la mission « phase études » pour un montant de 8 400 € HT. Il s'était également réservé la possibilité de faire appel à l'A.M.O. pour la phase travaux, si nécessaire.

Aussi, monsieur Pollefoort invite les membres du conseil à se prononcer sur la suite à donner pour la phase travaux. Cette mission s'élève à 10 100 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la proposition pour la mission « phase travaux » et charge le maire des démarches administratives.

4 – CONVENTION ATESART – RGPD DE4_12042021

Monsieur Labre présente un diaporama sur le RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données Ce règlement encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Pour accompagner les collectivités petites et moyennes dans leur « conformité au RGPD, le Département de la Sarthe, propose de désigner un Délégué mutualisé (DPO), dans le respect de leurs spécificités et de leurs contraintes.

Une convention doit alors être signée entre le Département et la commune. Pour adhérer, un forfait annuel est demandé de 630 € les 2 premières années, puis 350 €, les années suivantes et il faut devenir actionnaire à la SPL (Société Publique Locale) à hauteur de 100 €.

Enfin, le prestataire de notre site internet « atmosphère » nous propose un devis à 120 € pour mettre en conformité le site internet avec le RGPD.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'adhérer à ATESART et valide la proposition d'Atmosphère. Il autorise le maire à signer les documents s'y référants.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage « la Monnerie »

Suite à une demande des riverains de la Monnerie pour de l'éclairage, plusieurs demandes ont été adressées au service compétent voirie – éclairage de Le Mans Métropole. La demande est toujours en cours mais nous n'avons pas de retour d'intervention pour le moment, malgré plusieurs relances.

Plan de relance équipements numériques dans les écoles

Monsieur Pollefoort informe le conseil qu'il a déposé une demande dans le cadre du plan de relance pour des équipements numériques pouvant être subventionnés jusqu'à 70%. Ce plan de relance permettrait de renouveler les ordinateurs de l'école devenus obsolètes.

Dans le cas où notre demande serait acceptée, le conseil municipal sera invité à délibérer s'il souhaite donner suite. Le budget devra alors être modifié en conséquence.

Guide des élus.

Madame Herman fait part qu'elle travaille sur l'élaboration d'un guide pour les élus présentant les instances locales, le budget et les projets du mandat. Ce guide sera distribué à chaque élu

Chemins piétonniers

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commission « chemins de randonnées » a commencé à travailler sur des itinéraires de randonnées possibles sur la commune comme annoncé dans le programme lors des élections municipales.

Un itinéraire a été envisagé en partant du centre bourg pour rejoindre les chemins piétonniers de Pruillé/St Georges en passant par le lieudit « le Rosay ».

Des premiers contacts ont été établis pour rencontrer chaque propriétaire pour leur présenter le projet et leur soumettre un projet de convention.

Ce matin, nous avons reçu en mairie un courrier de la part des propriétaires concernés nous faisant part de leur désaccord collégial pour ce trajet.

Fin de séance : 22h15

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 10 mai à 20h30